

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
09 JUILLET 2024

Date de convocation : le 01 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf juillet à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Blandine DAVID, Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND, Monsieur Benoit DUGAST,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Mesdames Véronique BESSE, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Annick MENANTEAU

N°18 : TARIF POUR LE TRAITEMENT DU LINGE DES RESIDENTS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES – ANNEE 2024 (Rapporteur : Odile PINEAU)

Madame la Vice-Présidente du CCAS rappelle que lors de l'ouverture de la Résidence autonomie « Le Square des Chênes », chaque studio a été équipé d'un lave-linge.

Cependant, l'article 5.6 « accès à un service de blanchisserie » du contrat de location prévoit la possibilité pour le locataire de donner son linge à laver à la lingerie de la Résidence de la Fontaine du Jeu moyennant une participation financière.

Il s'agit d'une prestation annexe facturée mensuellement.

De ce fait, il y a lieu de fixer un tarif pour le traitement du linge des résidents de la Résidence autonomie « Le Square des Chênes ».

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

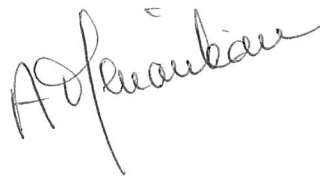
- fixer le tarif à 2.90€ par kilo pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2024.
- l'autoriser ou Monsieur le Président du CCAS, à signer les documents afférents à la prestation.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 12/07/2024

Publié électroniquement le : 15/07/2024

Annick MENANTEAU,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

